

2020 EN UN COUP D'ŒIL

POLITIQUE EXTÉRIEURE
DU CANTON DE GENÈVE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

© jagchoi

DES ATOUTS MAJEURS À PRÉSERVER



Par son histoire, sa géographie et ses valeurs, le canton de Genève s'est développé comme une métropole à la fois internationale et transfrontalière. Deuxième agglomération de Suisse, notre canton joue un rôle moteur au niveau international, régional et national. Ce rôle implique la promotion d'un cadre attractif et ouvert pour les organisations et entreprises internationales. Il exige un développement innovant et ambitieux de nos infrastructures. L'engagement actuel dans une véritable stratégie de transition écologique participe lui aussi au maintien de la prospérité de Genève et sa région.

Pour préserver ses atouts et son rayonnement, Genève doit disposer de liens solides et affirmés avec ses partenaires fédéraux. Sa situation géographique rend d'autant plus nécessaires les démarches pour faire comprendre et valoir son profond engagement pour la Suisse. Avec plus de 100 km de frontières avec la France et 4 km avec le canton de Vaud, l'attention que nous accordons à nos nombreuses collaborations intercantionales et transfrontalières est déterminante pour le succès de nos politiques publiques. C'est pourquoi il nous a semblé important de souligner dans ce nouveau bulletin les actions de promotion des intérêts genevois les plus marquantes sur le plan fédéral, intercantonal et transfrontalier.

La publication annuelle de ce document permettra de mettre en avant les démarches genevoises les plus significatives au-delà de nos frontières cantonales. Il permettra aux personnes intéressées de disposer d'un accès facilité à une série de liens et documents sur la politique extérieure genevoise. Le service des affaires européennes, régionales et fédérales demeure à votre disposition pour toute information à ce sujet.

Je vous en souhaite une bonne lecture.



Serge Dal Busco

*Président du Conseil d'Etat et
Conseiller d'Etat délégué aux affaires
régionales et fédérales de la République et
canton de Genève*

UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE COVID





La politique extérieure 2020 a été marquée par la gestion de la pandémie COVID. Lors de la fermeture brutale et inattendue des frontières en mars 2020, l'agglomération binationale du Grand Genève s'est retrouvée scindée en deux du jour au lendemain. Compte tenu des 650'000 passages quotidiens aux frontières cantonales, cette fermeture a bouleversé la vie d'une vaste partie de la population franco-valdo-genevoise et révélé de manière inédite le fort niveau d'intégration de notre région.

Pour préserver les flux vitaux au sein de l'agglomération, le canton a étroitement collaboré avec les autorités fédérales et françaises. Une série de mesures ad hoc ont rapidement été mises sur pied. Les forces de sécurité ont établi des couloirs spécifiques aux douanes restées ouvertes. Les services prioritaires comme la santé ou l'approvisionnement ont bénéficié de macarons facilitant leur passage.

La solidarité transfrontalière s'est exprimée aussi bien dans la garantie de pouvoir disposer du personnel sanitaire transfrontalier indispensable au système de santé genevois que par l'accueil dans le système hospitalier cantonal de patients en provenance d'hôpitaux français. Un réseau transfrontalier, actif et solidaire, s'est mis en place pour fournir des réponses concrètes aux citoyennes et citoyens de l'agglomération, soudainement privés d'accès à leurs proches, leurs loisirs et leurs résidences de l'autre côté de la frontière. Les élus de part et d'autre de la frontière se sont mobilisés pour faire inscrire, à Berne comme à Paris, l'agglomération binationale comme lieu de vie unique et partagé, évitant ainsi une nouvelle fermeture des frontières lors de la deuxième vague pandémique de fin d'année. La visite à Genève des

deux présidents de l'Assemblée fédérale en juillet a également contribué à la reconnaissance nécessaire du bassin de vie franco-valdo-genevois dans la gestion fédérale de la pandémie.

Le canton de Genève a par ailleurs activement défendu l'extension des aides fédérales aux nombreux cas non couverts par l'assurance chômage, en complémentarité avec ses propres dispositifs développés pour aider les entreprises genevoises, dès le mois de mars 2020. Le ralentissement des activités internationales a causé l'effondrement de la fréquentation de l'Aéroport international de Genève, des infrastructures de congrès et des équipements hôteliers. Le Conseil d'Etat est intervenu de manière soutenue et constante auprès de la Confédération et au sein des conférences intercantionales pour défendre les besoins sanitaires et socio-économiques spécifiques liés au statut de métropole transfrontalière et internationale de Genève. Cela s'est par exemple traduit par une compensation par la Confédération des fortes pertes pour les transports publics dues à une baisse de leur fréquentation ou encore une prise en considération des spécificités romandes des structures d'accueil extrafamiliales dans les ordonnances COVID-19.

ENJEUX FÉDÉRAUX

SANTÉ: CLAUSE DU BESOIN RÉINTRODUITE

Après 20 ans de débats et de rebondissements, le dossier de limitation du nombre de cabinets médicaux, dit "*de la clause du besoin*", a trouvé une issue qui satisfait le canton de Genève. Le Parlement a finalement adopté une version permettant aux cantons d'avoir un droit de regard sur le nombre de médecins admis sur leur territoire et a refusé le droit de recours des assureurs contre

leurs décisions. Pour le canton de Genève, les pertes occasionnées par la levée de la clause du besoin ont été estimées à 80 millions de francs par an. La réintroduction de cette clause représente une étape majeure dans la lutte pour la maîtrise des coûts de la santé.





CLIMAT: LOI SUR LE CO₂ BÉNÉFIQUE POUR GENÈVE

En septembre le Parlement fédéral a mis un point final à la loi sur le CO₂, qui l'occupait depuis plusieurs années. Cette dernière établit les objectifs climatiques de la Suisse à l'horizon 2050.

Le canton de Genève visait notamment la fixation d'objectifs généraux ambitieux en matière de réduction des émissions carbone ainsi qu'une amélioration des mécanismes de soutien fédéral à la rénovation des bâtiments et à la géothermie.

Grâce aux nombreuses interventions sur la scène fédérale, auprès des commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, ainsi qu'à une collaboration active avec les ONG et les cantons partageant la même vision, le texte final de la LCO2 avait été renforcé dans le sens des objectifs genevois. La nouvelle loi a cependant été refusée en votation populaire le 13 juin 2021.

NOUVELLE RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE CONFÉDÉRATION ET CANTONS: AUSSI COMPLEXE QU'INDISPENSABLE

Le juste équilibre des tâches et charges entre la Confédération et les cantons est un thème majeur et constant de discussion au niveau national. Il est intimement associé à la péréquation financière, qui constitue un des piliers de la solidarité confédérale. Si sa capacité économique fait de Genève un contributeur net à la péréquation financière – le seul de Suisse romande – le canton fait face à une évolution inquiétante de ses charges en raison de son caractère urbain et du coût de ses prestations sociales.

En 2019, dix ans après la première réforme de la répartition des tâches (RPT1), la Confédération et les cantons se sont enfin accordés pour réviser à nouveau cette dernière (RPT2). Cette révision devait proposer un nouvel équilibre des flux financiers en fonction de l'évolution prévisible des coûts sur la

base d'une sélection de tâches emblématiques. Parmi les tâches retenues figuraient deux enjeux complexes et essentiels pour le canton de Genève: la réduction individuelle des primes d'assurance maladie et les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

En juin 2020, le Conseil fédéral a modifié unilatéralement le contenu du projet de révision et mis un coup d'arrêt au processus. Genève a clairement indiqué qu'il souhaitait que ce dossier progresse et permette d'assurer des conditions de participation financière équitables et pérennes à tous les acteurs impliqués. En tant que canton essentiellement urbain et contributeur, il est particulièrement attentif à l'adaptation de la répartition des charges aux évolutions sociodémographiques majeures, dont le vieillissement de la population.





© Nicolas Righetti - Luncl13

BILATÉRALES: DÉFENSE DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Le Conseil d'Etat s'est engagé avec détermination contre l'initiative populaire «*Pour une immigration modérée (initiative de limitation)*». En voulant mettre fin à l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, cette initiative portait atteinte aux conditions essentielles de la prospérité du canton de Genève et remettait en question les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Le Conseil d'Etat s'est clairement exprimé sur les enjeux cruciaux de cette votation pour le pays et pour le canton de Genève plus spécifiquement, compte tenu de son caractère transfrontalier et international, de son tissu économique et de ses besoins en main-d'œuvre.

Le canton de Genève s'est positionné contre cette initiative dans le cadre de plusieurs démarches intercantionales, que ce soit par le biais de la **Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)**, de la **Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)** ou de la Métropole lémanique. Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a refusé l'initiative de limitation par une large majorité (62%). Rejetant ce texte à 69%, les Genevoises et les Genevois ont une fois de plus prouvé leur attachement aux valeurs de dialogue et d'ouverture à l'Europe et à la région transfrontalière.



INTERGROUPE PARLEMENTAIRE « GENÈVE INTERNATIONALE »

L'intergroupe parlementaire "Genève internationale" compte une quarantaine de membres de tous les partis et a pour objectif de faire connaître et rayonner la Genève internationale au Parlement fédéral. Le SAEF assure l'organisation du groupe et des échanges réguliers avec les parlementaires fédéraux de tous les cantons ainsi qu'avec les organisations internationales. Il propose régulièrement des thèmes de rencontre pour présenter les nouveaux enjeux internationaux. En 2020, avec la **Direction des affaires internationales du canton**, il a contribué à la diffusion d'une information pointue sur la Genève internationale à l'intention des députés, par le biais d'une nouvelle **Newsletter**. Cette dernière sera désormais publiée deux fois par an, avec le soutien de la Fondation pour Genève.

Dans le strict respect des normes sanitaires en vigueur, une rencontre a été organisée à Berne en décembre 2020 entre une quinzaine de parlementaires et l'ambassadeur Jürg Lauber, nouveau chef de la Mission suisse auprès de l'ONU et des organisations internationales à Genève.

ENJEUX TRANSFRONTALIERS





© Jean Revillard

DES CONDITIONS STABLES POUR LE TÉLÉTRAVAIL

La pratique du télétravail, marginale jusqu'au début 2020, a fortement augmenté avec l'éclatement de la crise sanitaire, révélant les contraintes réglementaires en matière de fiscalité et d'assurances sociales pour les travailleurs frontaliers. Afin de garantir la sécurité du droit et des conditions-cadres stables pour les entreprises, la Suisse et la France se sont entendues sur une période de tolérance, acceptant de facto que les personnes concernées continuent d'être imposées à Genève et assujetties aux assurances sociales helvétiques malgré une partie non négligeable du temps de travail effectué depuis leur domicile en France.

La pandémie se prolongeant, le canton de Genève s'est engagé, de concert avec les autres cantons romands et les partenaires locaux français, pour sensibiliser les autorités nationales compétentes sur la nécessité de prolonger la période de tolérance dans l'application des normes en vigueur. Des actions concrètes auprès de la Confédération ont ainsi été menées, soit directement, soit par le biais d'organes de coopération intercantonale (**CGSO**) ou transfrontalière, à savoir le Comité régional franco-genevois (**CRFG**) et le **Conseil du Léman**. Ces démarches ont abouti à la prolongation de la période de tolérance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



© Nicole Zermatten / Ville de Genève

ÉCOLOGIE: LE GRAND GENÈVE EN TRANSITION

Au regard de l'urgence climatique et environnementale, le **Grand Genève** s'est donné deux ans, soit d'ici le début de l'année 2022, pour élaborer sa stratégie et les grands axes de son programme transfrontalier de transition écologique. La démarche "**Grand Genève en transition**" vise à renforcer la coordination régionale des démarches et planifications en cours, pour placer résolument l'agglomération sur une trajectoire de transition écologique. A travers cette dynamique, les partenaires français, vaudois et genevois

entendent clarifier leur vision d'avenir pour le territoire en fixant les priorités transfrontalières ainsi que le cadre d'actions communes pour répondre à l'urgence climatique et préserver les ressources vitales en partage. A l'issue d'un processus de concertation élargi conduit dans le cadre d'un projet Interreg, la démarche se traduira par un engagement politique franco-suisse assorti d'un Plan d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique (**PACTE Grand Genève**).

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

La fin 2019 a marqué un véritable tournant pour la mobilité transfrontalière avec l'achèvement de la liaison ferroviaire de 16 km entre Cornavin et Annemasse et la mise en service du **Léman Express**, le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe. Le lancement du Léman Express a également enclenché d'importantes requalifications et densifications des quartiers situés aux abords des six nouvelles gares genevoises et françaises. Dans le même temps, la mise en service d'un **nouveau tram transfrontalier** jusqu'au cœur d'Annemasse a renforcé la continuité urbaine de ce secteur très dense de l'agglomération du Grand Genève.

Ces deux nouveaux moyens de transport ont connu un vif succès dans les premiers mois de 2020 avec des fréquentations dépassant les projections les plus optimistes. Le Léman Express s'est ainsi hissé, en quelques mois seulement, dans le top 3 des RER les plus fréquentés de Suisse. Le tram 17 a quasiment atteint l'objectif de fréquentation à moyen terme avec plus de 7'000 usagers quotidiens après deux mois d'exploitation. Ces résultats augurent favorablement du développement du tram prévu dans le cadre du projet d'agglomération de quatrième génération (PA 4).

L'application **Geovelo Grand Genève**, qui guide les cyclistes en temps réel à travers l'agglomération transfrontalière, s'est étoffée en 2020 pour proposer des suggestions de balades à vélo. Ces dernières ont pour objectif d'encourager la découverte de richesses naturelles et culturelles sur le territoire du Grand Genève. L'application est un succès puisque 2020 a été marquée par un doublement global de son usage.





VALORISATION DU TOURISME AUTOUR DU LÉMAN

Le **Conseil du Léman** a initié en 2020 une démarche de **mise en réseau des acteurs touristiques** de part et d'autre de la frontière. Une vingtaine de professionnels du tourisme de la région lémanique, tant du côté français que du côté suisse, se sont rassemblés autour d'une réflexion commune, qui a abouti à un projet de création d'un outil digital commun. Une phase expérimentale-pilote

est prévue pour le printemps 2021. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet "**Objectif Découverte Léman**", approuvé en décembre 2020 par le **Programme Inter-reg France Suisse**, avec le soutien tant du Fonds européen de Développement régional que de la Confédération.

EN SAVOIR PLUS

Réponses genevoises aux consultations fédérales

Liste des Conférences intercantionales et délégations

Liste des Instances transfrontalières et délégations

Rapport annuel de la CdC

Rapport annuel de la CGSO

Projets Interreg V 2014-2020 concernant Genève

Résultats des votations populaires à Genève sur des objets fédéraux

Rapport annuel du Conseil du Léman

Rapport annuel du CRFG

Tableau des principaux organismes transfrontaliers

PRINCIPAUX ORGANISMES TRANSFRONTALIERS

QUI	MEMBRES
	<p>Suisse</p>  <p>France</p>  <p>AIN le Département</p> <p>haute savoie le Département</p> <p>GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain</p>
	<p>Suisse</p>  <p>France</p> 
	<p>Suisse</p>  <p>France</p> 

MISSIONS	ACTIONS
<p>Création en 1973</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitue le lieu privilégié des discussions entre le canton de Genève et l'Etat français, en présence de l'ensemble des collectivités françaises • Assure le suivi de la compensation financière genevoise gérée par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie 	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de dialogue entre tous les acteurs institutionnels du bassin transfrontalier pendant la pandémie • Analyse de l'évolution sanitaire et des conséquences économiques de la crise COVID-19 au niveau régional • Sensibilisation des autorités compétentes sur les enjeux du cadre réglementaire du télétravail transfrontalier • Arbitrage de questions de voisinage: scolarisation à Genève des enfants domiciliés en France voisine, trafic pendulaire, impacts transfrontaliers des grandes infrastructures • Coopérations policières et douanières • Suivi statistique des évolutions démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier
<p>Création en 1987</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunit les 3 cantons et les 2 départements français de l'espace lémanique pour collaborer sur les thématiques d'économie, de mobilité, d'environnement et de culture • Promeut l'espace et l'identité lémaniques au travers de projets communs intégrant les acteurs de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Journées thématiques annuelles organisées par les Unions lémaniques en faveur du tissu économique (entreprises, artisanat et agriculture) • Projet Objectif Découverte Léman de mise en réseau des acteurs du tourisme • Schéma de cohérence lémanique des transports: cartographie numérique pour valoriser la mobilité multimodale • Moustique tigre : campagne de prévention et de sensibilisation • Dispositif de résidences artistiques transfrontalières • Soutien aux événements sportifs en faveur de la jeunesse
<p>Création en 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organise le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans ses trois domaines de compétence : la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement • Pilote les démarches liées à la politique des agglomérations développée par la Confédération suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et gestion des 4 générations de projets d'agglomération • Coordination des planifications transfrontalières (aménagement du territoire, mobilité, environnement) • Assises européennes de la transition énergétique (janvier 2018 puis 2022) • La nuit est belle (septembre 2019 puis mai 2021) • Genève en transition: déploiement de la transition écologique dans l'agglomération • Voie verte et Application mobile GéoVélo

